



Couloirs aériens

VICTOIRE : LE « NON » ENTENDU COMBAT : LE PROJET RESTE MAINTENU

Une délégation conduite par Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français,

et composée par :

Claire-Lise Campion, Sénatrice, Conseillère générale de l'Essonne (canton d'Étréchy),

Franck Marlin, Député-Maire d'Étampes,

Annie Pourssinoff, Députée des Yvelines,

Jean-Vincent Placé, vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France,

Lionel Walker, vice-Président du Conseil général de Seine-et-Marne (canton de Perthes-en-Gâtinais), Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry,

Pierre Bacqué, Conseiller général de Seine-et-Marne (canton de La Chapelle-la-Reine), Maire du Vaudoué,

Dominique Echarroux, Conseiller général de l'Essonne (canton de Dourdan),

Caroline Parâtre, Conseillère générale de l'Essonne (canton de La Ferté-Alais),

Guy Poupart, vice-Président du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse,

Olivier Legois, Maire de Dourdan,

Stéphane Talaucher, Président de l'association Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région (ACNAB),

Jean Paul Radix, Président du Collectif contre les Nuisances Aériennes sur Dourdan et sa région (CNADR),

Catherine Giobelina, Présidente de Vivre à Forges,

était à la tête d'un cortège de plus de 500 personnes, samedi 14 mai 2011, devant le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

UN PREMIER PAS : le Ministère a reçu la délégation représentant les élus, les associations, les collectifs, les habitants... venus manifester pour un « NON » au projet de modification des couloirs aériens proposés par la DGAC.

Ils ont été écoutés et **l'absence de concertation au préalable est aujourd'hui reconnue par le Ministère.**

UN COMBAT : le projet de modification du couloir aérien proposé par la DGAC est bien prévu pour être appliqué en septembre...

Il est donc plus que nécessaire de continuer à combattre ce projet qui, appliqué strictement, ne présentera que des inconvénients, alors que des solutions existent et ont déjà été proposées.

Devant ce projet mené sans concertation, sans étude des autres propositions qui n'apportent aucune gêne supplémentaire à de nouvelles populations, chacun se demande finalement : « **quelle est la définition de l'intérêt général ?** ».

Face à cette situation :

- le Parc naturel régional du Gâtinais français a pris une motion votée à l'unanimité contre le projet de la DGAC (représentant 70.000 habitants),
- les deux Conseils généraux ont délibéré à l'unanimité contre ce même projet, représentant 1.193.767 habitants en Seine-et-Marne (INSEE 2009), et 1.205.850 en Essonne (INSEE 2008).

Nous devons donc rester mobilisés contre un projet s'opposant à l'intérêt général et produisant plus de gaz à effet de serre.

20 mai 2011

Contact Presse

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr



INFOPRESSE